

COMMISSION DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'HABITATION (CDTH)

3e séance – 24 avril 2025 – 15 h à 17 h 17

Salle Mont-Bleu, 1^{er} étage, Maison du Citoyen

Séance en mode hybride (Présentiel et visioconférence)

Commission élargie consultative

PRÉSENCES :**Membres**

Louis Sabourin, président et conseiller municipal – District de Limbour (10)

Anik Des Marais, membre élue et conseillère municipale – District de Mitigomijokan (5)

Benoit Delage, membre organisme – Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais (CREDDO) (en virtuel)

Daniel Gay, membre citoyen (en virtuel)

Éric Tremblay, membre organisme – Office d'habitation de l'Outaouais (OHO) (en virtuel)

Katia Brien-Simard, membre organisme – Réseau québécois des OSBL d'habitation (RQOH) (en virtuel)

Luc Gagné, membre citoyen (en virtuel)

Nicolas Gagné, membre organisme économique – Gagné en santé (en virtuel)

Nicolas Brisson, membre organisme – Association des professionnels de la construction et de l'habitation du Québec (en virtuel)

Sophie Lamothe, membre citoyenne (en virtuel)

Secrétaire

Josée Marcil, coordonnatrice aux comités et commissions – Direction exécutive (DE)

Ressources internes

Guylaine Déziel, directrice – Service de l'urbanisme et du développement durable (SUDD)

Marco Pilon, directeur adjoint – SUDD

Christine Gonthier-Gignac, cheffe de service – Planification et mise en valeur du territoire – SUDD

Hugues Lachance, coordonnateur de projet – SUDD

Mouna Ben Mhamed, adjointe administrative aux comités et commissions – DE

Séléna Beaumont-Demers, cheffe de service, comités et commissions – DE

Ressource externe

Hugues Charron – Société de transport de l'Outaouais

Personnes invitéesAlicia Lacasse-Brunet, membre élue et conseillère municipale – District de Bellevue (15)
– Commission de l'environnement et de la lutte aux changements climatiques (CELCC)

Ariane Hamel, membre citoyenne (en virtuel) – CELCC

François PH Lapointe, membre organisme – Action Climat Outaouais – CELCC

Simon Nadeau, membre citoyen (en virtuel) – CELCC

Autres personnes présentes

Antoine Cremer, conseiller politique – Mairie

Daniel Rosset, agent de recherche – Bureau des conseillers

Roberto Caron, coordonnateur de projets – SUDD

Yvan Blayo, coordonnateur de projets écologiques – Service de la transition écologique (STE) (en virtuel)

Geneviève Michon, coordonnatrice de projets écologiques – STE (en virtuel)

Quentin Liataud, Coordonnateur de projets écologiques – STE (en virtuel)
Pierre Whalen Michaud, Coordonnateur de projets écologiques – STE (en virtuel)
Nelly Alberola, vidéojournaliste, CBC/Radio-Canada Ottawa-Gatineau (en virtuel)
Raphaëlle Cadieux-Laflamme, citoyenne – Conseil régional de l’environnement et du développement durable de l’Outaouais (CREDDO)
Jean Poitevin, citoyen

ABSENCES :

Membre

Daniel Champagne, vice-président et conseiller municipal – District du Versant (14)
Poste vacant, membre organisme – Développement du territoire

Ressource externe

Sophie St-Pierre – Société de transport de l’Outaouais

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance

La présidence constate le quorum et ouvre la séance en mode hybride et publique à 15 h. Celle-ci est enregistrée. À l’occasion de cette séance, les membres de la Commission de l’environnement et de la lutte aux changements climatiques (CELCC) ont été invités à assister à la présentation afin de participer aux échanges et aux réflexions. L’objectif de cette collaboration est de partager de l’information relative à un sujet d’intérêt commun.

2. Adoption de l’ordre du jour

*Il est proposé par Anick Des Marais
Appuyé par Daniel Gay*

Et résolu que cette Commission adopte l’ordre du jour tel que présenté.

Adoptée

3. Déclaration de conflit d’intérêt

Aucun membre ne déclare de conflit d’intérêts en lien avec les items inscrits à l’ordre du jour.

4. Dépôt et suivis du procès-verbal de la séance du 12 mars 2025

Le procès-verbal de la séance publique du 12 mars 2025, dont la validation a eu lieu précédemment par les membres, est déposé et est disponible sur le site Web de la Ville. Aucun suivi n’est à faire.

5. Période de questions du public

Aucune intervention n’a lieu durant la période de questions du public.

Nicolas Gagné et Nicolas Brisson se joignent à la séance à 15 h 05.

6. Présentation du Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH)

Christine Gonthier-Gignac, cheffe de service pour l’équipe de la planification et mise en valeur du territoire, au Service de l’urbanisme et du développement durable (SUDD) présente les orientations et les engagements de conservation du Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) à des fins d’analyse, de réflexion et de recommandation. Celle-ci est accompagnée par Hugues Lachance, coordonnateur de projet pour cette même équipe. Le Service explique aux

membres que le plan d'action du PRMHH sera présenté en juin, lors d'une séance extraordinaire qui sera ajoutée au calendrier.

On précise que le PRMHH est un document de réflexion stratégique, un outil de planification et d'aide à la décision et l'analyse environnementale, tant pour le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) que pour la Ville. Le PRMHH vise à intégrer la conservation des milieux humides et hydriques (MHH) à la planification de l'aménagement du territoire. C'est aussi une obligation légale en vertu de la Loi sur l'eau. Il est précisé qu'un PRMHH n'est pas directement opposable aux citoyens. Les orientations et la stratégie de conservation sont applicables uniquement sur les terrains privés et municipaux; ils ne concernent pas le domaine de l'État.

Les membres prennent connaissance du contexte de planification, de l'harmonisation des outils de planification, de la démarche (cinq grandes étapes) et des échéanciers. Quatre catégories d'engagement de conservation sont présentées en détail: la protection, l'utilisation durable, la restauration ou création et la catégorie des MHH non-catégorisés.

Une lecture de la proposition de recommandation est faite.

Période d'échanges

Commentaires généraux

Des remerciements sont adressés à la présentatrice pour sa facilité à bien communiquer et vulgariser les informations. L'harmonisation avec les différents documents, politiques et cadres existants est un bon coup. On mentionne que le retard au dépôt de ce plan, initialement attendu en 2022, a des impacts puisque cela repousse le déploiement d'actions qui auraient pu voir leur démarrage plus tôt. Ce retard s'explique en raison, entre autres, du nombre de projets élevés compte tenu des ressources opérationnelles. On rappelle que la Ville et le milieu avancent ensemble pour la conservation. On reconnaît l'engagement, les travaux et l'expertise des équipes et des partenaires.

La présidence informe les membres du déroulement de la période d'échange. À la suite d'un premier tour de table au niveau des membres de la CDTH, la discussion sera ouverte et les membres de la CELCC seront invités à y prendre part. Le procès-verbal de la commission porteuse fera état de l'ensemble des échanges et délibérations. Les orientations et la proposition de recommandation reviennent à la commission porteuse, à la fin des échanges.

Réglementation

À la question de savoir si l'ébauche de la réglementation sera prête à être présentée au même moment que le plan d'action du PRMHH, prévu en juin, on répond que non, celle-ci ne sera pas disponible au même moment puisque cette étape est prévue démarrer en 2026. On réitère qu'il serait intéressant que la CDTH puisse en être informée par une présentation, si possible, au moment opportun. Le SUDD est en accord.

Importance du PRMHH

Il est suggéré de mettre en lumière les bénéfices et l'importance de cette protection (PRMHH) pour bien comprendre le contexte et son application. Il est souligné que beaucoup d'espaces ont été perdus par le passé et que la protection des milieux humides est une stratégie importante pour lutter contre les changements

climatiques. Des avancées en conservation sont constatées. Les données relatives aux superficies détruites sont importantes afin de permettre de mieux cibler les milieux de compensation. Avoir accès à davantage de données concernant les lacs est souhaité. Une précision est apportée par le Service concernant les lacs. L'ensemble des cours d'eau ont été pris en compte dans le PRMHH (lacs, milieux humides et hydriques etc.). On est aussi en accord avec le fait de bien sensibiliser les gens à l'importance des milieux humides et hydriques (MHH) lors des présentations.

Captation du carbone et autres bénéfices environnementaux

La capacité de captation du carbone des MHH n'apparaît pas dans le Plan Climat de la Ville de Gatineau. Celui-ci aura une grande valeur pour favoriser le respect des engagements pour la lutte aux changements climatiques. La question de l'érosion des berges et sols est nommée. Les MHH sont également riches en biodiversité. Ils forment une infrastructure naturelle importante. Les enjeux sociaux, le bien être à côtoyer ces milieux sont aussi des avantages identifiés. Le Service explique qu'il est effectivement fondamental de bien informer les gens des fonctions et de l'importance des MHH.

Acquisition des MHH

Il est rappelé que la présentation brosse le portrait des MHH déjà protégés ou identifiés et qu'il ne semble pas y avoir une intention d'augmenter ce qui est déjà pleinement protégé. Il est souhaité qu'une stratégie globale soit étudiée dans le but de faciliter et de permettre l'acquisition de terrains. Un MHH recréé n'a pas le même potentiel qu'un MHH existant. Les questions suivantes sont posées :

- Avons-nous l'objectif d'assurer plus de protection?
- Est-ce qu'une analyse sera faite sur la priorisation de ces milieux humides?

Une clarification est demandée concernant la cible de création des MHH? Il est démontré scientifiquement que la création devrait arriver en dernier recours. Le Service confirme qu'effectivement, la création d'un nouveau MHH n'est pas la cible prioritaire. Toutefois, il est associé au principe « zéro perte nette » des milieux humides et hydriques où chaque milieu détruit doit être compensé par la création ou la non-destruction.

On explique que le Service a d'abord fait le constat des MHH qui se trouvent sur le territoire municipal. Des travaux sont en cours concernant la trame écologique. Ils seront en lien avec la protection, la contribution, la stratégie globale d'acquisition et la restauration des MHH. Cette priorisation fera partie du plan d'action et non du PRMHH en soi. Le PRMHH vient encadrer le développement actuellement. Le Service précise aussi qu'il y a déjà des engagements de conservation pour les lacs et les plans d'eau et que ceux-ci ont été priorisés en fonction des critères d'engagement de conservation et par leur statut de MHH. Certaines démarches sont prises en charge par des travaux de restauration du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP).

Catégorie 2 – utilisation durable

Une clarification est demandée concernant la catégorie 2 visant l'encadrement des terrains privés. Le Service confirme que lors de projets de construction, des balises seront mises en place pour conserver la mise en valeur et protéger l'utilisation durable des MHH.

Catégorie 3 – restauration/ création

Concernant la catégorie 3, une question de précision est soulevée. On souhaite savoir si cette restauration/création s'adresse uniquement aux terrains municipaux visés par des travaux de restauration ou de compensation environnemental. Les questions suivantes sont spécifiquement adressées :

- Est-ce que des projets de compensation environnementale pour les terrains privés peuvent en faire partie?
- Est-ce qu'il a été pensé d'intégrer le privé à des travaux de restauration de terrains publics?

La mise en place d'incitatifs financiers est une idée proposée. On soulève l'intérêt d'évaluer la faisabilité de demander une compensation plus grande aux promoteurs lorsque des projets à valeur environnemental importants sont mis en place. Il serait souhaité que cette proposition soit identifiée au plan d'action.

Une autre proposition amenée est l'idée d'explorer, en vue du plan d'action, la faisabilité de réglementer la question des stationnements souterrains lors de grands projets résidentiels nécessitant le drainage du milieu hydrique souterrain (invisible sur les cartes mais ayant un impact sur les MHH).

Le Service précise que les idées et commentaires apportés sont alignés avec l'esprit de l'utilisation durable du territoire dans l'idée du PRMHH. Si un développement affecte les fonctions du MHH, on souhaite légiférer. Cet élément très précis (stationnements souterrains) sera ajouté aux réflexions en cours. En ordre, les actions visent à limiter, minimiser et compenser les milieux humides dans l'esprit de la Loi. Il y a deux façons de compenser : monétairement et compensation par la restauration ou création d'un MHH à proximité ou ailleurs sur le territoire. L'approche de partenariat est ciblée pour la restauration, avec les partenaires et via l'utilisation des fonds disponibles. S'allier avec les partenaires du milieu est nécessaire. Le SUDD ajoute que des démarches sont effectuées avec le CREDDO pour obtenir des fonds en lien avec la restauration et d'autres projets sont en réflexion, et ce même si le plan d'action n'est pas approuvé. Le Service indique aussi que les constructions souterraines et de surface, avec le patron de drainage ont un impact sur le bilan hydrique des cours d'eau et des milieux humides. La notion de bilan hydrique sera prise en compte.

Louis Sabourin quitte la rencontre à 16 h et est de retour à 16 h 01. Le quorum est maintenu.

Lac-des-fées

Le Lac-des-fées est alimenté par un ruisseau. Des précisions quant aux interventions possibles sont demandées sachant que ce cours d'eau traverse les cours de citoyens du Plateau. Une préoccupation à l'égard de la qualité ou du comportement des citoyens pour la protection du ruisseau est relevée. Le Service explique que la Ville de Gatineau ne peut prendre des engagements quant au domaine de l'État, dans ce cas, cette parcelle appartient à la CCN. La Loi et le cadre réglementaire régulent déjà ce type d'intervention. Il existe entre autres la notion de bandes riveraines et de préservation de la qualité de l'eau. Le cadre réglementaire encadrera de manière légale le milieu urbanisé. Des enjeux sont toujours possibles et un suivi sera fait avec le Service de transition écologique (STÉ) pour vérifier si des actions sont prévues à cet effet dans le Plan de gestion de l'eau.

Nicolas Brisson quitte la séance à 16 h 09. Le quorum est maintenu.

Aménagement des bassins de rétention

La possibilité ou non d'aménager les bassins de rétention pour les naturaliser davantage afin d'augmenter les bénéfices pour la faune et la flore est discutée. La vice-présidence explique que cet élément est inclus dans le plan d'action de la biodiversité du Service de la transition écologique. Le SUDD ajoute que cette vision est partagée par plusieurs services, qu'elle comporte des défis mais qu'elle est toujours d'actualité.

La présidence invite les membres de la CELCC à prendre parole pour ce deuxième tour de table.

Éric Tremblay quitte la séance à 16 h 15. Le quorum est maintenu.

Connectivité des MHH

Un membre a remarqué que certaines connexions entre les MHH n'apparaissent pas sur la carte (canalisations, sources, etc.). Il est rappelé que cette information est importante à connaître pour la biodiversité et la gestion des menaces. Des préoccupations sont exprimées par des membres concernant la non-hydro-connectivité de certains petits milieux humides et l'impact de ceci sur les espèces aquatiques. La mise en place d'un inventaire de ces milieux (rainettes faux-grillons) est nécessaire. Le Service précise qu'effectivement, c'est un des grands défis de bien connaître l'ensemble du territoire et d'en faire une juste représentation dans les outils en place. Ce PRMHH est à sa première édition. Les MHH qui n'ont pas été priorisés ne sont pas inintéressants. Un inventaire de ce qui s'y trouve devra avoir lieu. Leur rôle dans la biodiversité et la gestion des inondations et de l'érosion ont été mis de l'avant pour cette réflexion.

Espèces envahissantes

Un membre aimerait savoir si la question des espèces envahissantes sera incluse au plan d'action du PRMHH. Une fois qu'elles sont établies dans un milieu humide, il est difficile d'y remédier. La détection à un stade précoce est nécessaire. Le Service précise que dans le cadre du plan de la biodiversité, des études vont débiter et des inventaires auront lieu dès l'été pour cibler les sites et quantifier leur présence sur l'ensemble du territoire pour voir quelles démarches pourront être faites. La question des espèces vulnérables ou espèces menacées fait partie des critères de priorisation dans le développement de la stratégie.

Données

À la question concernant les données utilisées et leur mise à jour, le Service répond qu'ils feront une vérification additionnelle auprès de l'équipe de l'Info-territoire. Au besoin, un ajustement sera fait.

MHH sous-terrain

Des clarifications sont demandées concernant la prise en compte des MHH souterrains. Le Service explique qu'il y a une connexion avec les cours d'eau et la nappe phréatique. Toutefois, il manque actuellement des connaissances concernant la nappe phréatique. Cet élément de réflexion sera considéré. Le secteur réglementaire ne prend pas compte de la nappe phréatique mais il s'agit d'une réflexion intéressante.

Catégorie non-catégorisée

Une clarification est demandée concernant la signification des milieux non catégorisés et ce qui est prévu pour ces secteur. On donne l'exemple du boulevard

de La Vérendrye Est. Le Service explique que parmi la totalité des milieux humides et hydriques du territoire, la démarche du PRMHH vient établir et définir les orientations qui permettent de prioriser les MHH qui sont davantage d'intérêts. Leur rôle dans la biodiversité et leur rôle dans la gestion des inondations et de l'érosion sont prioritaires pour Gatineau. Les MHH identifiés reçoivent ainsi un engagement de conservation. Ceux-ci sont inscrits en protection et développement durable et les autres seront en catégorie non-catégorisée. Toutefois, il est nécessaire de rappeler que les autres milieux sont aussi importants. Le PRMHH amène une prévisibilité sur la vision du développement du territoire. On souligne aussi que pour les projets urbains déjà établis, la recherche d'équilibre est requise. Le Service rappelle également qu'il y a probablement des MHH qui n'apparaissent pas dans certaines cartes en raison d'un manque de données. Une phase d'acquisition des données sera planifiée au plan d'action. Finalement, un membre souligne qu'il serait intéressant de pouvoir suivre l'évolution des milieux non catégorisés vers les milieux catégorisés dans le temps au PRMHH.

Typologie des catégories

La présidence se demande si les MRC se concertent concernant les stratégies à mettre en place. À la question portant sur le fonctionnement régional, le Service explique travailler en concertation avec les acteurs régionaux. Au regard du pourcentage non-catégorisé, on est relativement faible puisque la plupart sont beaucoup plus élevé. Pour les MRC qui ont une pression similaire à la Ville, on est relativement bas en termes de non-catégorisé. On ajoute que pour la question des engagements, beaucoup d'évolution a eu lieu.

Plaines inondables

Sachant que par le passé, certains secteurs ont été très inondés et que des réflexions sont en cours au provincial et au municipal concernant le sujet des territoires à haut risque d'inondation, une question est posée pour savoir si les enjeux des terrains inondables ont été pris en compte dans les réflexions entourant l'aménagement du territoire avec le PRMHH. Le Service précise que ce n'est pas le rôle du PRMHH. Puisque cet enjeu est très important, la Ville a récemment mis en place un comité ADAP-inondations qui rassemble les différents services municipaux impliqués afin d'évaluer et mettre de l'avant les solutions possibles, dont celles naturelles. Les différents outils des équipes municipales contribuent aux travaux afin de bien évaluer les enjeux et d'y répondre.

Cartographie

Les discussions se poursuivent en lien avec la cartographie et la mise à jour des données. Une question est posée afin de savoir si les cartes annexées au PRMHH seront évolutives pendant la durée de vie de ce dernier et s'il sera possible de voir fluctuer la catégorisation des milieux humides en fonction des nouvelles données dans ce PRMHH. Le Service précise que les cartes seront enchâssées dans le Schéma d'aménagement et qu'il ne sera pas possible de les modifier régulièrement. Toutefois, les cartes utilisées au quotidien par les équipes et celles inscrites dans les divers outils le seront.

Cible de protection

Il est énoncé que les 9.5 km de protection ne semblent pas être à la hauteur de ce que Gatineau mérite. On souhaiterait pouvoir augmenter l'objectif de protection et savoir si ce sera possible, lorsque les données manquantes auront été collectées. On cherche à comprendre pourquoi il n'y a pas plus de territoires protégés dans le PRMHH proposé. Le Service explique que d'abord, y aller avec le territoire municipal

est la façon la plus simple de faire des gains. Il est effectivement plus facile de protéger ce que l'on possède. Il y a une complexité à le faire au niveau des terrains privés. Pour l'étape actuelle, ce n'était pas une approche possible à court terme. Des liens sont faits avec les différents services à cet effet, dont le Service de la transition écologique. Par ailleurs, concernant les poches de biodiversité, le travail est en cours. Une stratégie sera développée par rapport à ça en temps et lieu, cela est souhaité par différents services.

Benoît Delage quitte la séance à 17 h 10. Le quorum est maintenu.

On porte à l'attention du Service que lors du dépôt du PRMHH, plusieurs MRC déposaient aussi un règlement de contrôle intérimaire pour agir sur les terres non-municipales. On se demande si Gatineau prévoit le faire. Le Service explique que dans le volet « protégé » il y a du privé bien qu'il n'y ait pas de nouveaux ajouts de territoires privés. Une question est posée pour comprendre comment les autres territoires privés seront protégés sans les acquérir nécessairement. On indique qu'il semble ne pas avoir suffisamment d'action pour protéger le territoire. Des discussions ont lieu concernant la superficie d'un milieu, la bonification des engagements de conservation et la superficie agrandie. Le PRMHH et son plan d'action auront une durée visée de 10 ans.

Cours d'eau et bassin versant

Le Service explique manquer d'information concernant les petits cours d'eau, leur localisation, la qualité de l'eau, l'érosion etc. Ces actions sont prévues dans les plans actuels dont celui concernant la biodiversité. Certains bassins versants ont été ciblés en lien avec les cours d'eau afin d'avoir une vue d'ensemble. Le Service explique que des actions prioritaires sont prévues sur certains cours d'eau même s'ils sont tous prioritaires.

Plan Climat

On félicite le Service pour les liens faits avec le Plan Climat. Toutefois, il est souhaité et proposé qu'une perspective à long terme (50 ans) soit étudiée concernant les modifications climatiques et leurs impacts sur les MHH à moyen et long terme. Il serait intéressant d'en faire une étude scientifique avec une université telle que l'UQAM ou McGill etc.

Le Service trouve cette question intéressante. L'acquisition de connaissances sur l'évolution des changements climatiques fait partie des différents plans d'action municipaux. Toutefois, celle-ci n'est pas spécifiquement inscrite au PRMHH. Elle sera traitée davantage au comité ADAP-Inondations. Cette question est pertinente pour les MHH et les cours d'eau. Un suivi sera fait auprès de l'équipe du Plan Climat du Service de la transition écologique.

Terrains vacants

Une question est posée concernant le plan d'action d'aménagement des terrains vacants (secteur Gatineau) et son arrimage avec le PRMHH. Le Service précise que ce plan fait partie des mesures et outil à mettre en place pour s'adapter aux changements climatiques et aux inondations et sera considéré dans la démarche.

Milieux humides intermittents

On indique que les milieux humides intermittents doivent être reconnus. Les données d'habitat doivent être incluses. Au niveau systémique, leur importance pour certaines espèces est essentielle. Dans le PRMHH, il y a trois orientations.

Toutefois, il serait être intéressant d'en ajouter une au niveau de la sensibilisation. Il faut prendre en considération les points de vue et commentaires des personnes qui connaissent le mieux les milieux humides. Les consultations grand public sont une façon de sensibiliser les citoyens. Il est aussi suggéré d'établir une orientation claire sur les cibles de conservation et de protection (ex. un 30% de protection est soulevé).

Le Service précise que des consultations ciblées avec des partenaires ont eu lieu. Au niveau du grand public, la consultation a pris la forme d'un webinaire informatif. Les aspects de sensibilisation sont inclus dans chacune des orientations du PRMHH puisque c'est un élément transversal. L'objectif est de s'assurer que les milieux humides d'intérêts conservent leurs fonctions écologiques. Un retour sera fait quant aux cibles visées lors de la présentation du plan d'action en juin 2025. Le Service étudie présentement la cible et s'aligne pour qu'elle soit autour d'un 30% d'encadrement réglementaire et non pas nécessairement d'un 30% de protection du territoire. L'objectif est que les MH d'intérêt conservent leurs fonctions écologiques par la protection ou leur utilisation durable. Les deux moyens sont réglementaires. Les cibles seront intégrées et éventuellement présentées. On rappelle qu'un plan spécifique pour la protection de la rainette faux-grillons sera mis en place au niveau du plan de la biodiversité et celui-ci aura des liens avec le PRMHH.

Benoît Delage quitte la séance à 17 h 10. Le quorum est maintenu.

La vice-présidence souhaite savoir si les membres sont à l'aise avec la recommandation ou si des changements sont souhaités. On explique que des modifications pourront être intégrées au plan d'action.

La proposition de recommandation est relue par la présidence. À la fin des échanges, les membres s'expriment en faveur de la recommandation.

Recommandation

CDTH-2025-02

La Commission de développement du territoire et de l'habitation, lors de sa séance ordinaire du 24 avril 2025, recommande au conseil municipal :

- *Que le plan d'action soit complété dans l'esprit des orientations et des objectifs présentés et que le plan d'action soit présenté lors d'une séance extraordinaire de la CDTH pour une recommandation.*

Il est proposé par Anik Des Marais

Appuyé par Daniel Gay

Adoptée à l'unanimité

7. Varia

Aucun élément n'est ajouté au Varia.

8. Prochaine séance – 5 juin 2025, 15 h

Les membres ont été avisés du calendrier des prochaines séances, dont la suivante est prévue le 5 juin 2025, à 15 h. Lors de la prochaine séance, les grandes lignes des plans particuliers d'urbanisme du centre-ville et du Vieux-Aylmer seront présentés.

Une séance extraordinaire sera ajoutée au calendrier en juin 2025, possiblement le 11 juin, 15 h, en virtuel seulement. Cette séance concernera la présentation du plan d'action du PRMHH dont les grandes orientations et engagements de conservation ont été discutées aujourd'hui.

La présidence remercie les membres et les invités pour leur participation à cette commission élargie consultative.

9. Levée de la séance

Il est proposé par Anik Des Marais

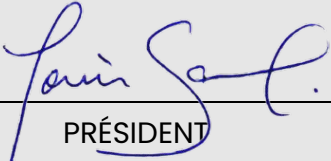
Appuyé par Katia Brien-Simard

Et résolu que cette Commission accepte de lever la séance à 17 h 17.

Adoptée

DISTRIBUTION :

Aux membres de la présente Commission, aux personnes-ressources,
aux membres du conseil municipal et à la greffière

 PRÉSIDENT LOUIS SABOURIN	 SECRÉTAIRE JOSÉE MARCIL
--	---